

Bulletin municipal



EDITO

La crise sanitaire que nous traversons depuis bientôt 6 mois nous rappelle que la solidarité et le respect des autres doivent être le socle de notre quotidien.

Respectons les mesures barrières mais n'oublions pas l'entraide si chère à nos petits villages.

Prenez soin de vous et de vos proches.

Le Maire, Jean-Louis QUEYRAS

Dans ce numéro

Page 2.....	Etat Civil
Pages 3 à 5	Finances
Page 6.....	Subventions aux associations
Pages 7 à 11	Les travaux, les projets
Pages 12 et 13	L'eau potable
Pages 14 et 15	L'école
Page 16.....	Au fil des jours
Pages 17	2020, année d'élections locales
Page 18 et 19.....	Guide du tri sélectif
Page 20.....	Infos « Express »

Etat Civil

MARIAGES

Toutes nos félicitations et nos vœux de bonheur aux nouveaux mariés...

Florent FONTAINE et Coralie CARBONNERO le 17 août 2019

Guillaume CARREGA et Ophélie VANTOMME le 17 août 2019

Nathanaël FRUCHART et Anaïs PASTORE le 15 février 2020



NAISSANCES

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux Saint-Crépinois et Saint-Crépinoises

Nils Tom Nino MAZET né le 3 décembre 2019 à Briançon

Jayson Jonathan Patrick Jean-Pierre GARCIN né le 12 août 2019 à Briançon

Ambre DEVERLY née le 30 mai 2019 à Briançon

Liv Sophie Sylvie ECHIVARD née le 25 janvier 2020 à Gap

Edenn BOUZAT né le 30 mars 2020 à Briançon

Robin LASSERRE né le 3 mai 2020 à Briançon



DECES

Nous assurons de toute notre sympathie aux familles endeuillées par la disparition de leur être cher

Michel SORDET décédé le 29 juillet 2019

Monsieur Pierre AGNIEL décédé le 10 août 2019

Monsieur Michel METAIS décédé le 11 septembre 2019

Monsieur Yvon BARIDON décédé le 14 septembre 2019

Marie-Thérèse GALLONI épouse GALLETI décédée le 7 novembre 2019

Monsieur Maurice PELLISSIER décédé le 19 décembre 2019

Monsieur Joseph ACHARD décédé le 27 décembre 2019

Madame Thérèse ALBRAND décédée le 9 janvier 2020

Madame Martine BERNAUDON décédée le 19 janvier 2020

Madame Marie Thérèse HODOUL décédée le 12 mars 2020



Les finances

Comptes administratifs 2020

Les comptes administratifs sont le relevé exhaustif des opérations de recettes et de dépenses qui ont été réalisées durant l'année écoulée. Ils rapprochent ainsi les prévisions budgétaires décidées au budget primitif l'année précédente des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres).

Le résultat qui en découle se traduit par un excédent ou un déficit, auquel on ajoute le résultat constaté l'année dernière afin d'obtenir le « résultat cumulé ».

- . Budget principal : excédent de 357.224,80 € sur l'année 2019
- . Budget de l'eau : excédent de 85.326,84 € sur l'année 2019
- . Budget camping : excédent de 463,57 € sur l'année 2019
- . Budget caisse des écoles : excédent de 2.908,73 € sur l'année 2019
- . Budget Microcentrale des Guions : excédent de 9.881,30 € sur l'année 2019

Budget 2021

Les budgets primitifs ont été votés à l'unanimité lors de la séance du 24 juillet 2020.

Le budget principal est équilibré en recettes et en dépenses aux montants de :

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
3.826.190,98 €	3.826.190,98 €	1.259.602,75 €	1.259.602,75 €

Le budget eau et assainissement est équilibré en recettes et en dépenses aux montants de :

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
512.109,56 €	512.109,56 €	107.365,61 €	107.365,61 €

Le budget camping est équilibré en recettes et en dépenses aux montants de :

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
9.430,68 €	9.430,68 €	18.013,57 €	18.013,57 €

Le budget caisse des écoles est équilibré en recettes et en dépenses aux montants de :

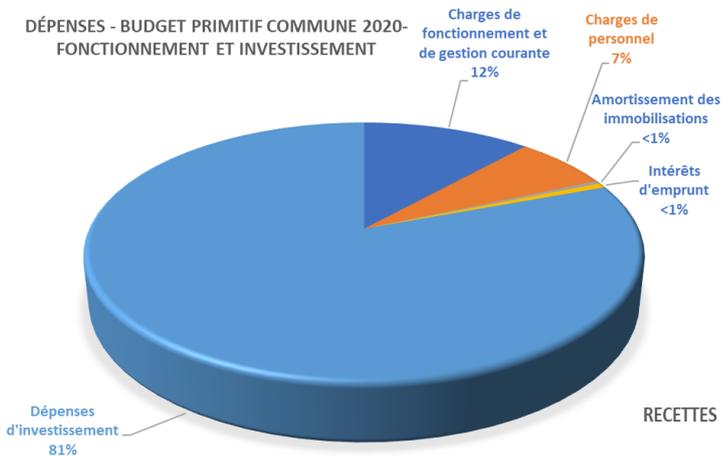
FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES
2.908,73 €	2.908,73 €



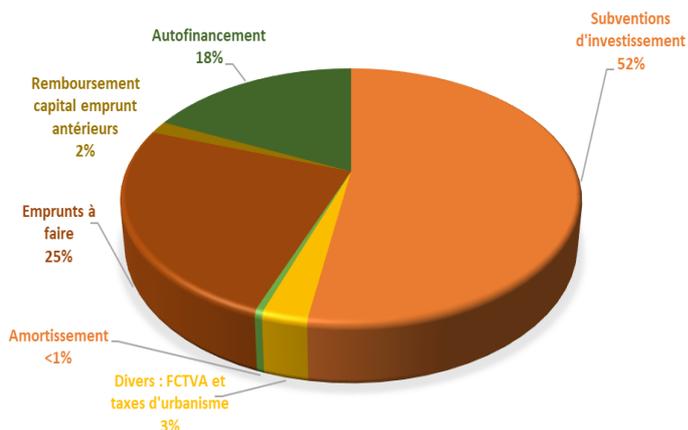
Ce budget sera clôturé et intégré au budget principal au 31/12/2020. C'est pourquoi seul l'excédent reporté est voté.

Le budget microcentrale des Guions est équilibré en recettes et en dépenses aux montants de :

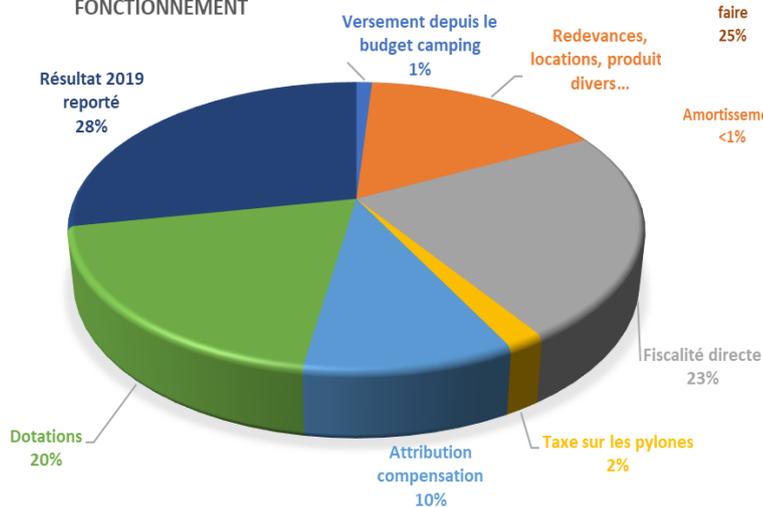
INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
1.675.564,53 €	1.675.564,53 €	116.696,90 €	116.696,90 €



RECETTES - BUDGET PRINCIPAL PRIMITIF 2020 - INVESTISSEMENT



RECETTES - BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2020 FONCTIONNEMENT



75 % du budget est destiné à l'investissement. Les frais de fonctionnement de la collectivité sont maîtrisés, ce qui dégage une capacité d'autofinancement importante.

Profitions de ce bulletin communal pour remercier tous les financeurs publics que sont le Département des Hautes-Alpes, la Région Sud-PACA, l'Etat, et l'Europe. Grâce à leurs interventions financières, les subventions représentent 52 % des recettes d'investissement.

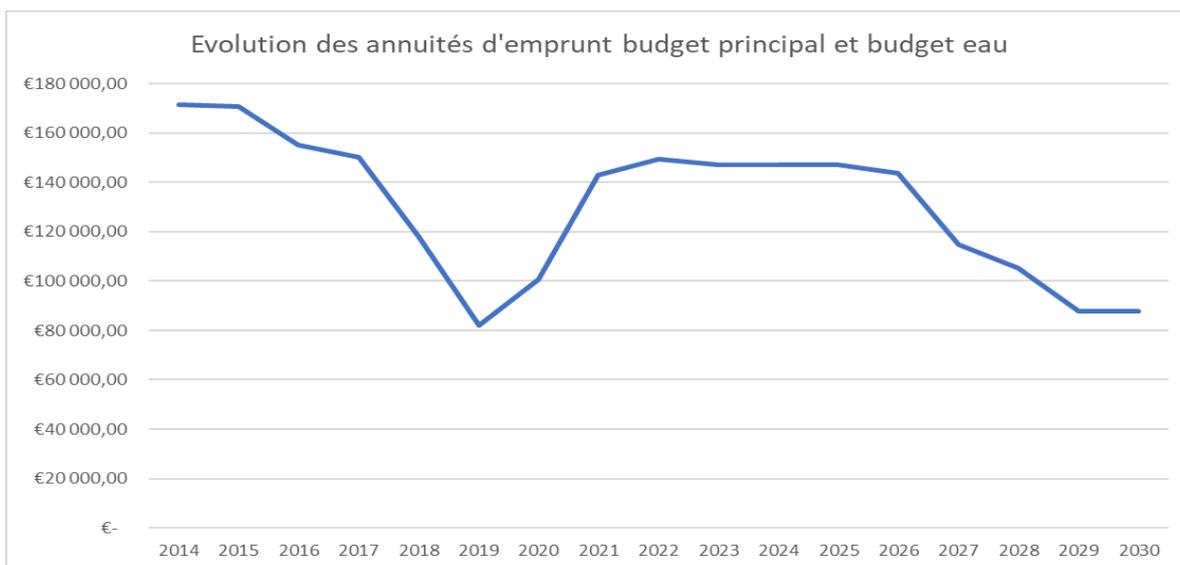
Les taux d'intérêts très faibles permettent, enfin, de s'endetter à moindre coût.

Certes, vous constaterez dans les pages suivantes que de nombreux travaux sont en cours et en prévision. Néanmoins, les finances de la Commune sont maîtrisées, avec une nouvelle fois cette année le choix de ne pas augmenter le taux de la fiscalité locale, ainsi qu'un endettement restant en-dessous de celui observé en 2014.

FISCALITE 2020- SAINT CREPIN

	Taux 2019	Taux 2020	Taux moyen en France en 2018
Taxe d'habitation	12,27 %	12,27 %	24,54 %
Taxe foncière sur le bâti	11,28 %	11,28 %	21,19 %
Taxe foncière sur le non-bâti	163,04 %	163,04 %	49,67 %

Parlons des emprunts



A cette remarque entendue dans le village au début de l'été : « avec tous ces travaux, la Commune va se surendetter, c'est sûr, les impôts vont augmenter ... », nous répondons par le taux des contributions directes locales qui n'a pas augmenté depuis 2014, il a même baissé en 2018 !



Vous pouvez donc observer grâce à ce graphique l'évolution des annuités d'emprunt du budget principal et celui de l'eau depuis 2014, incluant une simulation des emprunts à réaliser cette année et inscrits au budget primitif. On y retrouve le creux de désendettement atteint en 2019 qui a permis d'envisager d'avantage d'investissements à compter de cette date. Par ailleurs, le travail constant de recherche de subventions permet de réduire l'autofinancement communal.

Non, la Commune n'est pas plus endettée maintenant qu'il y a 6 ans !

Cas particulier de l'emprunt pour la microcentrale

Pour construire la microcentrale, la Commune a emprunté la somme de 3.416.000 €, pour une durée de 40 ans, au taux fixe de 2,04 % auprès de l'Agence France Locale qui est un établissement de crédit ayant la particularité d'être la seule banque française détenue à 100% par les collectivités locales et spécialisée à 100% dans les prêts aux collectivités : communes, départements et régions, groupements et établissements publics.

Ces conditions exceptionnelles, tant par la durée que par la stabilité, ont permis de baisser l'annuité à 128.086 €. A ce remboursement d'emprunt s'ajoutent pour environ 80.000 € les frais fixes annuels liés à l'exploitation (assurance, maintenance, provisions pour perte d'exploitation....).

Du côté des recettes, la vente d'électricité à Enedis est établie au tarif contractuel H16, et générera un montant de recettes estimé entre 300.000 € et 400.000 €, bien supérieur aux dépenses. Chaque année, le bénéfice financier attendu servira à nettement augmenter l'autofinancement de la Commune, si indispensable pour notre commune rurale.

Prête à produire ! En raison de la crise de la COVID 19, le début de la production, initialement prévu au 1er août 2020, est décalé au 1er septembre 2020. Les essais auront lieu tout au long du mois d'août.

Travaux de finition au niveau du barrage—juillet 2020



Subventions aux associations

Lors de sa séance du 24 juillet, le Conseil Municipal a voté une enveloppe globale de 10.000 € de subventions aux associations, puis, détaillé le montant alloué pour chaque association.

Compte tenu des circonstances particulières dues à la crise sanitaire, certaines associations n'avaient pas encore fourni les documents obligatoires pour compléter leur dossier.

Un vote complémentaire aura lieu à l'automne pour les retardataires.

Comme les années précédentes, pour les clubs sportifs extérieurs à la Commune, le montant versé correspond à 50 € par enfant Saint Crépinois inscrit.

Les autres associations sont subventionnées en fonction de l'intérêt local qu'elles représentent et des actions qu'elles proposent.

Les dossiers de demande de subvention sont disponibles sur le site www.saintcrepin.com

Merci aux soldats du feu

L'année 2019 a été marquée par deux incendies importants dans notre commune : la maison de Monsieur et Madame ESMIEU et l'entreprise AMC de Monsieur FAURE-BRAC.

Nous avons pu, une nouvelle fois, constater l'efficacité des pompiers, majoritairement bénévoles, et les moyens mis en œuvre par le SDIS.

Merci à tous et bien sûr à Monsieur le Président du SDIS, Monsieur CANNAT.



Impressionnant incendie du 6 décembre 2019 qui n'a heureusement pas fait de victime.

Les travaux, les projets...

Les dossiers achevés en 2019 :

La **révision du PLU** a abouti après 5 années de travail constant sur le dossier qui a été remanié de nombreuses fois suite aux diverses demandes des services de l'Etat (DDT, Monuments Historiques, ...) avant d'être soumis à l'enquête publique, puis enfin, approuvé par le Conseil Municipal le 28 juin 2019.

Le document complet est consultable sur le site internet de la Commune www.saintcrepin.com/rubrique « Urbanisme » ou sur le géoportail de l'urbanisme.

Les travaux achevés :

Mise en service du parking de l'Enclos : offrant 12 emplacements, ce parking, affiche complet la majorité du temps.



Il est interdit de laisser un véhicule en stationnement plus de 7 jours. Les véhicules « ventouses » fleurissent à Saint Crépin. Nous demandons systématiquement l'intervention des forces de l'ordre en cas d'abus (verbalisation puis mise en fourrière)

Muret de la Côte Verte.

Achevé dans le courant de l'été 2019, il a permis de remplacer le mur en pierres sèches qui donnait des signes de faiblesse. Montant des travaux : 35.600 € (TTC) dont 9.000 € de subvention du Département.



Sécurisation de l'éclairage public et pose

d'horloges astronomiques, porté par le SIGDEP, pour un montant total de 60.900 € TTC dont 8.582 € du PETR (Pôle d'Equilibre Territoire Rural, pays du Grand Briançonnais), 14.876 € du Département, 9.097 € du SIGDEP (reste à charge pour la Commune : 18.230 €).



Travaux de voirie pour 35.500 € TTC dont 10.000 € de subvention départementale. Les travaux ont été réalisés sur le secteur de la Chapelle, les Pâques, la Cabane et le Bas Villaron.

Travaux d'enfouissement des réseaux secs aux Achard, pour un montant de 70.000 € TTC dont 12.000 € de subvention de la Région Sud-Paca.

Désamiantage et démolition de la gare (pour 41.942 € TTC dont 12.000 € de subvention de la Région Sud Paca) et **dévoisement des réseaux d'eau** (pour 6.720 € TTC) avant la construction du giratoire sur la route nationale 94.

Le rond point : ce chantier important donne satisfaction aux automobilistes et aux piétons.

La Commune et le Département œuvre ensemble sur le projet d'aménagement et d'embellissement du carrefour ainsi que la alentours de l'aérodrome.

Pour l'ensemble des deux carrefours (rond point de la gare et entrée Sud au niveau de la RN 94), la Commune a déjà financé plus de 235.000 € de travaux.

Les travaux/opérations en cours :

Opération façades-toitures : Depuis le lancement de l'opération l'année dernière, 25.022 € de subventions ont été accordées pour la réalisation de travaux de rénovation de façades et de toitures. Cela représente un montant de travaux total de 220.613 €.

En plus du bénéfice esthétique pour l'ensemble du village, ces travaux participent au maintien des petits entrepreneurs sur le territoire.

Pour rappel, tous les travaux de rénovation de toiture et de façade des maisons anciennes sont éligibles, dans le village ET dans tous les hameaux de Saint Crépin. N'hésitez pas à vous renseigner en Mairie.

La région Sud-Paca ne finançant plus les opérations façades-toitures, c'est donc uniquement une participation communale qui subventionne ces travaux.



L'aménagement de l'Enclos en jardin public a commencé à l'automne dernier, les travaux seront achevés avant la fin de l'année. Le théâtre de verdure est terminé, l'entreprise LAGIER réalise actuellement les aménagements paysagers, installera les jeux pour enfants et finira les plantations à l'automne. Le montant total de l'opération s'élève à 508.200 € TTC dont 145.200 € de subvention de l'Etat au titre de la DETR et 108.900 € de subvention de la Région Sud-Paca (reste à charge de la Commune une fois le FCTVA déduit = 185.000 €).

La construction d'une médiathèque dans l'ancienne maison « Eymard ».

La démolition et le désamiantage ont été réalisés en 2019 afin d'entamer très rapidement les travaux de reconstruction dont le gros œuvre est achevé, les travaux de second œuvre le seront courant août.

Le recrutement d'un agent salarié - non seulement imposé pour obtenir des subventions, mais aussi, et surtout, indispensable pour faire vivre ce bel équipement, avec l'aide si précieuse des bénévoles—se traduit par un appel à candidature lancé depuis plusieurs semaines. L'embauche est fixée à début octobre, afin de préparer les collections et tout le nécessaire pour l'ouverture, envisagée au début de l'année 2021.

Le montant total des travaux s'élève à 610.000 € TTC dont 165.780 € de subvention de l'Etat-Direction Régionale des Affaires Culturelles, 69.675 € de la Région Sud-Paca, 71.200 € du Département des Hautes-Alpes, 20.911 € de l'Etat au titre du Soutien au Développement et à l'Investissement Local et 146.000 € de RTE au titre du Plan d'Accompagnement de Projet. (Reste à charge pour la Commune une fois le FCTVA déduit : environ 55.000 €).



La microcentrale

Sous ce terme générique, sont en fait regroupés 3 projets structurants pour la commune de Saint Crépin :

- la construction d'une microcentrale hydroélectrique qui apportera des recettes conséquentes pour la Commune, et ce, dès la fin de l'année 2020.
- la création d'un réseau d'aspersion sur le plateau du Villard et des Chapins, de Champaussel jusqu'aux Villaron,
- le changement de la conduite d'eau potable depuis le captage des Grangettes et l'extension du réseau aux hameaux des Grangettes, de l'Adroit, de Champaussel et du Coulet.



La turbine, en place



Le bâtiment de turbinage, dans son écrin de nature

La centrale. Le projet est en phase d'achèvement. Les essais de turbinage vont se dérouler durant le mois d'août pour commencer à vendre, donc à engranger des recettes, début septembre 2020.

Le projet global d'aspersion (environ 1.400.000 € TTC) fait l'objet d'une subvention de l'Europe au titre du FEADER pour 407.867 €, de la Région Sud-Paca pour 273.694 € et du Département des Hautes-Alpes pour 88.000 €. Fin 2019, nous avons déjà posé les canalisations permettant d'arroser 20 hectares. La deuxième tranche, partant du Villard jusqu'aux Villaron Haut et Bas, commencera à l'automne pour un achèvement au printemps 2021.

La partie eau potable représente une dépense de 165.000 € dont 82.500 € de subvention du Département des Hautes-Alpes.

Pour assurer le suivi du chantier et pouvoir se déplacer sur les lieux du chantier dans de bonnes conditions, la Commune a acquis **un véhicule 4x4** pour un montant de 26.500 € dont 12.500 € de subvention du Département. Ce véhicule, affecté aux Services Techniques, sera utilisé pour l'entretien et le suivi technique des installations de la microcentrale une fois qu'elle sera en fonctionnement.



Changement de la conduite d'eau potable entre les Chapins et le réservoir du Bourg

pour un montant de 222.000 € TTC, dont 92.500 € de subvention du Département des Hautes-Alpes.



Commencés au mois de mai 2020, ces travaux sont réalisés en même temps que le raccordement au réseau d'assainissement collectif des hameaux du Villard et des Chapins. Ce projet est porté par la Communauté de Communes du Guillestrois Queyras pour un montant estimé à 350.000 € HT.

Travaux spectaculaires réalisés à la pelle araignée au niveau du Coin,

Lancement des travaux de rénovation de l’Eglise.

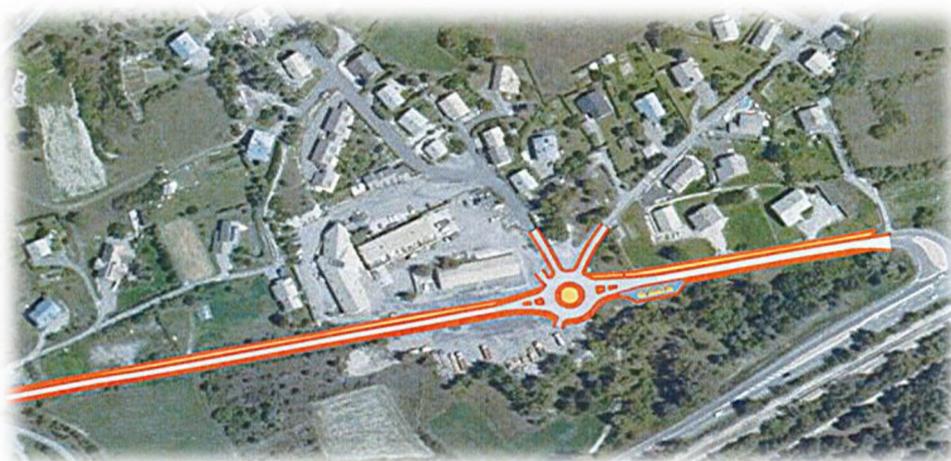
Les subventions sont obtenues, le montant total des travaux est estimé à 1.200.000 € TTC dont seulement 50.000 € à charge de la Commune (80 % de financement de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et 15 % de la Région Sud-Paca).

Après quelques reports dus à un rephasage du projet et à la crise sanitaire du printemps, l’appel d’offres a été lancé et les résultats sont en cours d’analyse par le Maître d’Œuvre, Michel TRUBERT, architecte en chef des monuments historiques.



Acquisitions foncières et études pour la réalisation d’un rond point à Charamaille,

devant l’entreprise Charles Queyras, première tranche d’une opération globale d’aménagement et de sécurisation des entrées du village et réalisation de pistes qui durera plusieurs années. Les négociations pour une acquisition amiable sont en cours.



La réalisation d’un rond point à cinq branches permettra de desservir en toute sécurité le lotissement de Saint Jean, le chemin du Mas et l’entreprise Queyras TP (bureaux et parkings)

Autres aménagements de sécurité

Les abords de la route départementale depuis le rond point centre en direction du village d’une part, et de l’aérodrome d’autre part, vont être aménagés pour sécuriser les flux piétons, cyclistes et automobiles.

Le bureau d’étude AEV a été missionné et les travaux pourraient avoir lieu à l’automne 2020.



Plan d'adressage et de numérotation des immeubles

Aujourd'hui, la numérotation des habitations est importante, voire indispensable à plusieurs titres :

- Accès plus rapide des secours,
- Meilleure organisation de la distribution du courrier, des marchandises et des prestations,
- Réception plus rapide et plus sécurisée des courriers,
- Livraisons plus rapides (e-commerce),
- Facilitation des opérations de recensement de la population,
- Amélioration de la gestion et de la connaissance de la population.



La Mairie a confié à la Poste la mission de réaliser un plan d'adressage et de numérotation des immeubles avec un rendu prévu début 2021.

Le montant de la prestation globale (étude et signalétique) est estimé 18.690 € HT. La région Sud-Paca a été sollicitée pour une subvention de 12.000 €.

Les voies vertes, plusieurs projets

- le chemin reliant l'Aéromotel à la commune de Réotier va faire l'objet de travaux d'aménagements pour le rendre plus confortable et accessible au plus grand nombre. La maîtrise d'ouvrage de ces travaux a été confiée à la commune de Réotier, qui réalise également des travaux d'aménagement depuis le torrent de Saint Thomas jusqu'à la pisciculture.
- Le projet de liaison en mobilité douce entre Saint Crépin et Eyglies, recommandé dans le schéma de mobilité douce à l'échelle intercommunale réalisé en 2015 par le cabinet Eureka, est lancé.



Il partira du plan d'eau de Saint Crépin, longera la rive gauche de la Duranc pour rejoindre la commune d'Eyglies au niveau du Mille Club.

Le montant des travaux est estimé à 500.000 €. L'Europe, la Région et le Département sont sollicités pour ce projet.

Route des Preyts—Route des Orgiers

Lors de l'hiver 2019/2020, de nombreux arbres ont été cassés par la neige alourdie par les épisodes pluvieux.

Côté ubac, quantités d'arbres empêchaient l'accès au hameau de montagne des Preyts.

L'entreprise Gandelli est intervenue en urgence dès la fin du confinement pour débarrasser les chablis et rendre l'accès, et courant juillet, c'est une niveleuse qui est venue parfaire le travail.

La Commune a sollicité le Département pour obtenir un financement au titre du plan de relance de l'économie—espaces naturels, sites et itinéraires de notre territoire.

Le même type de travaux est envisagé côté Adret, sur la route de Moussière et des Orgiers



Eau potable

Rappel des bonnes pratiques de l'utilisateur de l'eau potable

Propriétaire ou locataire, tout utilisateur de l'eau (abonné) doit informer par écrit la mairie de sa date d'arrivée, de départ, transmettre l'index de son compteur ainsi que sa localisation, et communiquer ses coordonnées de facturation ;

L'abonné doit veiller au maintien en bon état de son compteur d'eau et prévenir la mairie sans délai en cas d'anomalie de fonctionnement (fuite, compteur bloqué....) ;

Le compteur est relevé une fois par an par les services techniques, en cas d'impossibilité de relève le coupon ci-dessous est déposé dans la boîte aux lettres de l'abonné qui doit le transmettre à la mairie.

	MAIRIE DE SAINT-CREPIN Téléphone : 04 92 45 02 71 Email : mairie@saintcrepin.com
<u>Relevé compteur d'eau</u>	
Nom et prénom de l'abonné :	
Adresse de l'abonné :	
Téléphone :	
Email :	
Relevé du compteur :	
Adresse du compteur :	
Date :	
Signature :	

Le coupon est également disponible en téléchargement sur le site internet de la Commune : www.saintcrepin.com



Il est indispensable de communiquer l'index du compteur annuellement en mairie pour une facturation réelle et juste.

Il est possible de mettre en place le prélèvement automatique pour le règlement de la facture d'eau. Il suffit de compléter et signer un mandat de prélèvement disponible en mairie et sur le site internet www.saintcrepin.com et de joindre un Relevé d'Identité Bancaire.



Une attention particulière est portée au réseau d'eau. Vous avez pu le lire dans les pages précédentes, la Commune investit de gros montants pour rénover les conduites de distribution.

Des travaux de modernisation pour la gestion quotidienne sont également prévus tels que la télégestion, le remplacement des compteurs de particuliers.

Le règlement de l'eau sera aussi révisé prochainement, tenant compte, notamment, des évolutions techniques.



Qualité de l'eau distribuée sur la commune de : **SAINT-CREPIN**

Qualité de l'eau distribuée - BILAN DE L'ANNEE 2019

Exploitant : SAINT CREPIN (MAIRIE DE) - **Gestionnaire du réseau** : SAINT CREPIN (MAIRIE DE)

Protection des captages d'eau potable

4 captages d'eau potable alimentent les réseaux. L'état d'avancement des procédures de protection de ces captages est le suivant : 4 Procédures de protection terminées. 1 captage dont la procédure de protection est terminée, est géré par la commune de CHAMPELLA et alimente le secteur de la Chapelle /Bourgea.

Bactériologie

: Recherche de micro-organismes indicateurs d'une contamination des eaux. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur de pollution. Seules les non-conformités aux limites de qualité concernant les paramètres Escherichia Coli et Entérocoques ont été retenues.

Réseau(x)	Nb d'analyses	Nb de prélèvements non conformes	% de conformité
SAINT-CREPIN VILLAGE (DE)	5	0	100
EYMARDS-ACHARDS (DES)	3	0	100
CHAPELLE-BOURGEA (DE LA)	3	0	100

Dureté : Minéralisation de l'eau. Teneur en calcium et magnésium (calcaire). Pas de norme réglementaire.

Réseau(x)	Nb d'analyses	Moyenne	Mini	Maxi	conclusion
SAINT-CREPIN VILLAGE (DE)	2	14,8	14,7	14,9	Eau peu calcaire.
EYMARDS-ACHARDS (DES)	1	28	28	28	Eau calcaire.
CHAPELLE-BOURGEA (DE LA)	1	14,7	14,7	14,7	Eau peu calcaire.

Nitrates : Elément fertilisant présent naturellement dans l'eau. Les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais provoquent une augmentation des nitrates dans les ressources en eau. La teneur en nitrates doit être inférieure à 50 mg/L.

Réseau(x)	Nb d'analyses	Nb de prélèvements non conformes	Moyenne en mg/L	Mini en mg/L	Maxi en mg/L
SAINT-CREPIN VILLAGE (DE)	2	0	0,6	0,6	0,6
EYMARDS-ACHARDS (DES)	1	0	0	0	0
CHAPELLE-BOURGEA (DE LA)	1	0	0,7	0,7	0,7

Fluor : Oligo-élément présent naturellement dans les eaux. La teneur doit être inférieure à 1,5 mg/L.

Réseau(x)	Nb d'analyses	Nb de prélèvements non conformes	Moyenne en mg/L	Mini en mg/L	Maxi en mg/L
SAINT-CREPIN VILLAGE (DE)	N.M.*	N.M.*	N.M.*	N.M.*	N.M.*
EYMARDS-ACHARDS (DES)	N.M.*	N.M.*	N.M.*	N.M.*	N.M.*
CHAPELLE-BOURGEA (DE LA)	1	0	0	0	0

Pesticides : Substance chimique utilisée pour la protection des récoltes (insecticides, désherbant,...) - La concentration doit être inférieure à 0,1 µg/L.

Réseau(x)	Nb de prélèvements	Nb d'analyses de paramètres	Nb de mesures non conformes	Concentration maximale rencontrée en µg/l
SAINT-CREPIN VILLAGE (DE)	N.M.*	N.M.*	N.M.*	N.M.*
EYMARDS-ACHARDS (DES)	N.M.*	N.M.*	N.M.*	N.M.*
CHAPELLE-BOURGEA (DE LA)	1	173	0	0

*NM : Analyse non prévue dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire pour cette année. Edité en mars 2020

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. **Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site: www.eaupotable.sante.gouv.fr**
Retrouvez les restrictions de consommation de l'eau en cours sur : <https://www.paca.ars.sante.fr/restrictions-dusage-de-leau-destinee-la-consommation-humaine-en-region-paca>

ABSENCE

 Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.

TEMPERATURE

 Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.

Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

PLOMB

 Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

L'école

Ce fut une année très particulière pour les petits Saint-Crépinois, comme pour tous les écoliers de France.

La fermeture en urgence de l'école deux semaines seulement après la reprise des vacances de février n'a pas permis de réaliser tous les projets tant attendus chaque année par les enfants.



70 élèves, 3 professeurs des écoles, 2 ATSEM, 1 aide-cantine, 3 élus municipaux et un boulanger Un ! deux ! trois ! c'est parti !

Le jour de la rentrée, Laurent et Isabelle, nos boulangers préférés, ont offert le gouter à chaque enfant. Merci à eux !

Garderie en Anglais



Afin d'étoffer la pratique orale de l'Anglais des élèves de Saint Crépin, une intervenante anglaise est venue animer des séances de 45 minutes en petits groupes homogènes durant la garderie du soir.

La Covid 19 a mis fin prématurément à ces séances gratuites, très prisées des enfants.

Elles seront à nouveau proposées à la rentrée de septembre 2020.

La réouverture de l'école à partir du 18 mai a été une réelle bouffée d'oxygène, non seulement pour les enseignants, qui ont retrouvé avec plaisir leurs petits élèves, les parents qui ont pu reprendre leur activité professionnelle, les enfants qui ont retrouvé une certaine normalité et pour les habitants de Saint Crépin par la joie que procurent les bruits d'une cour d'école pleine de vie.



En ce qui concerne la reprise, nous avons pu satisfaire à l'ensemble des demandes des familles toute en respectant le protocole sanitaire. Une salle de classe provisoire a été installée dans la salle polyvalente, permettant d'accueillir 15 enfants au lieu des 8 élèves maximum par classe au sein du bâtiment de l'école.

Une tente de réception, installée dans la cour, a servi d'annexe à la cantine scolaire. Des lavabos y ont également été installés, permettant de faciliter les nombreux « lavages de mains » imposés par le protocole sanitaire.



Un grand merci au personnel communal pour son adaptabilité, aux enfants qui ont consciencieusement respecté les consignes et au personnel enseignant grâce à qui la poursuite pédagogique a été possible.

Espérons que la rentrée, prévue le mardi 1er septembre, sera plus sereine.

Bonnes vacances à tous !



STOP AUX INCIVILITES ! VIVE LE SAVOIR-VIVRE

Vivre sereinement dans une commune propre et agréable en va de la responsabilité de chacun.

Il est regrettable de constater des incivilités telles que :

- dépose d'encombrants et/ou déchets aux abords des points de collecte et de tri ;
- déjections canines sur le domaine public ;
- errances des animaux domestiques ;
- stationnements anarchiques ;
- nuisances sonores nocturnes ;
- vol de fleurs dans les jardinières et au cimetière ;

Ces exemples d'incivilité sont des actes non acceptables et répréhensibles.

Pour que la vie à Saint-Crépin demeure douce et agréable, pensons à nos voisins en faisant preuve de bon sens et de savoir-vivre,
Pensons aux piétons, aux enfants, aux animaux, en roulant prudemment dans nos rues étroites,
Pensons à tenir les chiens en laisse et à ramasser leurs déjections pour que les promenades de chacun restent toujours aussi agréables.

Au fil des jours

Si la traditionnelle cérémonie du 11 novembre, le repas des aînés et la présentation des vœux aux Saint Crépinois ont bien eu lieu, la crise sanitaire a rendu impossible l'organisation de la foire de la Saint Marc, les commémorations du 8 mai et les festivités du 14 juillet.



Durant cette crise sans précédent, la solidarité et l'entraide ont été au rendez-vous.

Les deux commerces de Saint Crépin ont, non seulement poursuivi leur activité, mais aussi étendu leur offre. Ainsi, l'épicerie a proposé un service de livraison de courses à domicile qui a soulagé nombre de personnes isolées. Ce service ne s'est pas arrêté avec le déconfinement, n'hésitez pas à faire appel aux sympathiques Christophe et Florian.

Merci à vous deux et à Laurent et Isabelle du Fournil d'Anthony !

Dès le confinement, la mairie a mis en relation des personnes qui se sont spontanément proposées afin de venir en aide aux personnes isolées, un lien réel s'est créé. Merci à tous ces bénévoles.

N'oublions pas non plus les employés municipaux, services techniques et administratifs, qui ont poursuivi sans interruption leur mission durant cette période.

Enfin, il faut remercier les « petites mains » qui ont patiemment confectionné des masques en tissu pour les offrir aux Saint Crépinois à une période où il était pratiquement impossible de s'en procurer.

Merci à vous tous : *Georgette PASCAL—Carine HAAG—Diane GEIGER— Martine THELLIER— Marie-José ORSINI — Françoise CHANONIER— Armelle LE MOAL—Jeanine HUGUES—Céline LEMARIEY— Marie-Cécile COMBAL — Nathalie HURLIN — Marie-Claire PALLUEL—Valérie BEDELET— Nadège BONNARDEL— Régine MAROTTA—Martine PRIEUR—Murielle FLEURY—Anna RUFFONI— Annaïck FORMONT—Claudine BARTHELEMY—Céline SOULIE—Georges GONDRAN*



Le Rallye Monte-Carlo de retour sur les terres Saint-Crépinoises !

Le 24 janvier était une journée très attendue des aficionados.

Le spectacle a été au rendez-vous !

Prochaine édition en janvier 2021 !



2020, année d'élections locales

Bien qu'ayant eu lieu dans des conditions très particulières liées à la Covid19, les élections ont pu se dérouler le 15 mars dernier et ont été élus au premier tour la totalité des membres du Conseil Municipal. L'élection du Maire et des adjoints a eu lieu dès que les conditions sanitaires l'ont permis, le 23 mai 2020 :

Jean-Louis QUEYRAS—Maire

Jean-Marc BERNAUDON—Premier Adjoint, spécialement en charge de l'eau, la forêt, l'agriculture, la montagne

Séverine PASQUALI-BARTHELEMY—Deuxième Adjointe, spécialement en charge des finances communales

Elodie BERARD—Troisième Adjointe, spécialement en charge de l'aménagement du territoire

Nathalie HURLIN—Quatrième Adjointe, spécialement en charge de l'urbanisme.

Aurélié AUMAGE—Conseillère municipale

Philippe PANCOL—Conseiller municipal

Adrien BLANC—Conseiller municipal

Marcelle PARIS—Conseillère municipale

Patrick GELLARTS—Conseiller municipal

David REY—Conseiller municipal

Georges GONDRAN—Conseiller municipal

Léna ROMAN—Conseillère municipale

Georgette MILLY—Conseillère municipale

Cécile SARRASIN—Conseillère municipale



CHANGEMENT A LA TETE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Il a fallu attendre le deuxième tour des élections municipales pour connaître tous les nouveaux maires des communes du Guillestrois et du Queyras et pouvoir procéder à l'élection du nouvel exécutif de la Communauté de Communes.

Le mandat précédent a été difficile pour le président et tous les maires et délégués qui ont dû composer face aux nouvelles compétences imposées par l'Etat. La fusion Guillestrois-Queyras fut aussi un moment important dans cette mandature.

Nous pouvons remercier tous les employés de la Communauté de Communes, son président Max BREMOND pour le travail qu'il a fourni ainsi que la DGS, Madame TESSA. Tous les deux profiteront d'une retraite bien méritée !

Dominique MOULIN a été élu Président de la Communauté de Communes le 10 juillet.

Jean-Louis QUEYRAS est deuxième Vice-Président, en charge notamment du développement économique et des zones d'activités économiques (ZAE).

Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas!

Consommez malin!

Pour n'acheter que le nécessaire, faites une liste de courses et préférez la vente à la coupe et en vrac!

Donnez plutôt que jeter!

Faites un don à la **Ressourcerie La Miraille**
04 92 49 62 88 / www.lamiraille.org / contact@lamiraille.org

Privilégiez le réutilisable!

Le SMITOMGA met gratuitement à disposition des organisateurs d'événements des gobelets réutilisables.



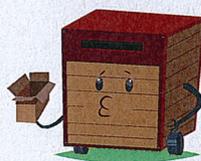
LE SAVIEZ-VOUS?

En moyenne, les déchets non recyclables produits sur le Guillemois-Queyras et Pays des Écrins parcourent 130 km pour être enfouis.

Toutes vos questions au **04 92 45 59 92** sur smitomga.com



LE NATUROGRAPHE.FR



PETIT GUIDE du tri sélectif



Guillemois-Queyras
Communauté de communes



EMBALLAGES

🇬🇧 Packaging 🇩🇪 Verpackung 🇮🇹 Imballaggio 🇪🇸 Embalaje 🇷🇺 Обал



Tous les emballages plastiques et métalliques se trient!

NOUVEAU!



LE SAVIEZ-VOUS?

Ce pictogramme « TRIMAN » facilite le geste de tri! Il signifie que l'emballage est recyclable et qu'il doit être trié.



COMPOSTAGE

composting
 Kompostierung
 compostaggio
 compostaje
 компостирование



Déchets verts, restes de repas, épilures de fruits et légumes, mouchoirs et essuie-tout... Transformez vos déchets en compost !

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le SMITOMGA propose des composteurs individuels et collectifs pour traiter localement les 30% de déchets compostables encore présents dans les déchets non recyclables.



DÉCHÈTERIES



DÉCHETS VERTS

Déchets verts
Le broyage, le paillage ou le compostage permettent de profiter d'engrais naturels ! Vous pouvez également valoriser vos déchets de jardin en déchèterie.



CARTONS

Cartons
Tous les cartons sont acceptés en déchèterie ou dans les locaux à cartons présents sur le territoire.



ECO TLC

Textile
Quel que soit leur état d'usure, les textiles sont collectés pour être réutilisés ou recyclés par EcoTLC. Tous les points de collecte sur www.lafibredutri.fr



Eco DDS

Produits chimiques
Préservez votre santé, celle de vos proches, et agissez pour la protection de l'environnement, en déposant vos déchets chimiques en déchèterie.

écomobilier
COLLECTER · TRIER · RECYCLER

Meubles usagés
La filière EcoMobilier valorise les meubles usagés en les recyclant ou en les utilisant comme source d'énergie.



Appareils électriques et électroniques

Des solutions sont proposées pour donner une seconde vie aux appareils électriques: recycler, donner, échanger ou réparer. www.eco-systemes.fr

recylum
engagé pour un recyclage responsable

Ampoules, néons
Recylum dépollue et réutilise les matériaux pour ne pas puiser dans les ressources naturelles. www.recylum.com

LE SAVIEZ-VOUS ?

Tout dépôt au pied des points d'apports volontaires est considéré comme « dépôt sauvage » et peut être sanctionné d'une amende.

+ D'INFORMATIONS

Guillestrois - Queyras :
04 92 45 59 91
Pays des Écrins :
04 92 23 29 60

VERRE

Glass
 Glas
 Vetro
 Vidrio
 Sklo



Bouteilles, flacons, pots et bocaux en verre.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le sable, matière première du verre, n'est pas renouvelable. Le verre doit donc être recyclé !



PAPIER

Paper
 Papier
 Carta
 Papel
 Папи



Courriers, lettres et enveloppes, journaux, prospectus, magazines, catalogues et annuaires, livres et cahiers sans couverture rigide.



Retirer les films plastiques

Remove plastic film
Zurückziehen Kunststoffolie
Rimuovere il film plastico
Retirar las películas plásticas
Odstranění plastové fólie

LE SAVIEZ-VOUS ?

La fabrication d'une tonne de pâte à papier à partir de papier recyclé économise 15 000 litres d'eau et 2 à 3 tonnes de bois par rapport à de la pâte à papier classique.



Infos « express »



Horaires d'ouverture de l'accueil de la Mairie :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi, de 8h30 à 12h.

Fermé le mercredi.

Horaires d'ouverture de l'Agence Postale Communale :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi, de 8h30 à 11h30.

En dehors de ces horaires, aucune opération postale n'est possible.



Téléphone : 04.92.45.02.71

courriel : mairie@saintcrepin.com

Site internet : www.saintcrepin.com

Horaires d'ouverture de la bibliothèque municipale :

Du 1er septembre au 30 juin : le mardi de 15h30 à 18h et le vendredi de 10h à 12h

Du 1er juillet au 31 août : le mardi et le vendredi de 17h à 19h



Ces horaires seront modifiés lors de l'ouverture de la médiathèque. Plus d'info début 2021.

Nouveau

Le nouveau site Internet de la Mairie
est actif depuis le début de l'année.

Inscrivez-vous à la lettre d'informations pour ne rien rater !

www.saintcrepin.com

Saint Crépin Liaison

Rédaction et administration : Mairie de Saint-Crépin

Directeur de la publication : Jean-Louis QUEYRAS, Maire

Tirage de ce numéro : 400 exemplaires

